



ONG AUTRE VIE
CELLULE CITOYENNE DES FEMMES POUR L'ACTION
PUBLIQUE



Les CFAP en formation sur la veille et le contrôle citoyen

RAPPORT D'ACTIVITES

Période : 2014 - 2015

Janvier 2016

Sommaire

-	TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	2
I-	RAPPEL DU CONTEXTE	3
1.1-	RAPPEL DE LA CLARIFICATION CONCEPTUELLE	3
-	1.2- RAPPEL DE L'OBJECTIF GENERAL POURSUIVI PAR LES CFAP	4
-	RESUME DES INTERVENTIONS	4
-	CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE ALIMENTAIRE	5
-	LA TRANSHUMANCE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE ...ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
-	SANTE EAU HYGIENE ET ASSAINISSEMENT ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
	L'EDUCATION ET LA VEILLE ET LE CONTROLE CITOYEN	10
-	DROITS HUMAINS ET PROTECTION	10
-	PARTICIPATION DES CFAP AUX RENCONTRES DES CONSEILS COMMUNAUX	11
-	DEFIS A RELEVER	11
-	CONCLUSION	11
-	ANNEXE	13

- **Table des sigles et abréviations**

AGR	: Activité Génératrice de Revenus
CFAP	: Cellule de Femmes pour l'Action publique
CS	: Centre de Santé
CV	: Chef de Village
PAI	: Programme Annuel d'Investissement
PDC	: Plan de Développement Communal
PDV	: Plan de Développement villageois
RDR	: Responsable du Développement Rural

I- Rappel du Contexte

En vue de contribuer à la bonne gouvernance locale dans les communes au Bénin, l'utilisation de l'approche participation citoyenne a été adoptée par les OSC pour atteindre cet objectif. Force est de constater que malgré les efforts qui fusent de toute part, la mal gouvernance locale gagne du terrain et demeure une préoccupation alors que des ressources importantes ont été consacrées au renforcement des capacités des élus communaux, municipaux et locaux. Ce constat ont obligés les citoyens à s'organiser pour agir à tous les niveaux de développement local. Ainsi, les OSC se sont organisées pour prendre des initiatives citoyennes parmi lesquelles on peut citer l'approche PARTICIP et autres.

C'est dans ce même conteste que AUTRE VIE a décidé d'adopter l'approche participation citoyenne comme une approche transversale d'intervention. A cet effet, sur les la base des initiatives citoyennes existantes dans les zones couvertes par AUTRE VIE des Cellule Citoyenne de Femmes pour l'Actions Publique (CFAP) sont mise en place dans une approche intégrateur.

En adoptant l'approche participation citoyenne, AUTRE VIE veut mettre au centre des préoccupations de développement local les citoyens par leur participation à la conception, la définition, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation des initiatives de développement locale. Ainsi les 6 priorités programmatiques prévues par AUTRE VIE se veulent être un terrain d'apprentissage à l'intégration de la participation citoyenne pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale au Bénin.

Le présent rapport rend compte des avancées obtenues après avoir expérimenté l'approche pendant la période 2014-2015. Il s'appuie sur les initiatives de veille et de contrôle citoyens pour l'action publique développées par les CFAP.

1.1- Rappel de la clarification conceptuelle

Participer :

- C'est (s') informer et comprendre, c'est réfléchir au sens de ce qu'on fait et donner son avis. C'est changer, chercher à améliorer les choses par un soutien mutuel et un esprit solidaire (aide et espoir).
- C'est être disponible et à l'écoute des besoins des citoyens et mettre en place des actions qui y répondent ; c'est aussi échanger des idées sans jugement, être libre de s'exprimer, toujours renouveler et améliorer son action, s'impliquer autour d'un but commun.

La participation citoyenne :

C'est prendre la liberté de s'écouter, d'être solidaire, de donner son avis, d'aider, de s'engager, de soutenir, d'agir... bref, de se mobiliser pour faire changer quelque chose dans la société afin d'améliorer la vie, actuelle et à venir.

1.2- rappel de l'objectif Général poursuivi par les CFAP

Contribuer à améliorer la gouvernance locale au Bénin.

- Résumé des interventions

Depuis Janvier 2014, AUTRE VIE est engagé dans un apprentissage intégrateur d'approche de gestion des projets basée sur la participation citoyenne. En s'appuyant sur les initiatives citoyennes existantes et suivant une méthodologie bien structurée, 36 CFAP ont été mises en place dans 6 communes d'intervention. De 2014 à 2015, cette approche a permis à AUTRE VIE de contribuer directement à l'amélioration de la gouvernance dans tous les domaines d'intervention à savoir la santé, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les changements climatique, la protection de l'environnement, l'éducation, les droits humains etc.

Une équipe spécialisée de AUTRE VIE a été commise pour assurer la mise en œuvre de l'approche en s'appuyant sur les outils standards définis comme principe fondateur des CFAP. Ces outils sont au nombre de 10 et s'articulent autour des points suivants :

- Evaluer les capacités institutionnelles et compétences techniques des staffs des nouveaux projets utilisateurs du paquet participation citoyenne.
- Répertoire les initiatives citoyennes existantes dans le milieu sur qui il faut s'appuyer pour dégager les personnes influentes avec une connaissance améliorée sur la thématique visée
- Identifier des citoyens dynamiques porteurs d'initiatives citoyennes disposant d'un minimum de connaissance et d'aptitude pour dialoguer, écouter, informer et agir pour la cause publique
- Renforcer la connaissance des membres de la cellule citoyenne pour l'intégration du paquet d'activités participation citoyenne.
- S'informer et bien se documenter sur les différents sujets ou thématiques aborder Faire connaître les (se documenter sur les PDC, les PAI, les politiques de gouvernances locales, les textes de la décentralisation)
- Veiller sur la visibilité institutionnelle des interventions citoyennes (respecter les démarches procédurales d'interpellation ou de dénonciation)

- Evaluer les effets des actions citoyennes et identifier les points de succès, les points d'achèvements et les améliorations possibles à apporter (***organiser les revues de performance, organiser les séances de synergie avec tous les acteurs impliqués ou concernés par la thématique abordée***)
- Mettre en place un système de motivation des membres à travers la valorisation des actions menées.
- Informer les OSC de base des actions menées et prendre des engagements communs pour les actions de grande envergure et qui nécessitent une participation populaire.
- Documenter au maximum les actions développées à travers des rapports et la rédaction des témoignages
- Renforcer les compétences des cellules citoyennes pour l'action publique par des suivis formatifs.

Ces étapes ont été suivies omis quelques difficultés liées à la documentation et le rapportage. Au vu des résultats et effets d'action obtenus, les CFAP se révèlent comme une initiative qui mérite d'être encouragée et mise à échelle pour une gouvernance locale de qualité.

I. Les actions phares menées par les CFAP

- Changement climatique, environnement et sécurité alimentaire

L'apprentissage de la veille et de contrôle citoyen pour l'action publique par les femmes s'est fait entendre dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature. Tout ceci se passait dans les communes d'Ifangni, d'Akpro-Misséré et de Bonou. Les CFAP de ces communes chacune en ce qui la concerne ont eu à dénoncer des pratiques des agents des eaux et forêts et de certaines autorités locales qui se donnent à des activités de destruction des forêts sacrées ce qui porte atteinte à la nature et rend invivable la vie à l'homme et à la faune.

Pour le cas d'Ifangni, il s'agissait des forêts dit Aylozoun dans le village de HEGO et de ORO ZOUN dans le village de Ita kpako. Ces forêts sont de plus en plus victimes des destructions massives par certains citoyens sous la caution des agents des eaux et forêts et quelques autorités locales. Les CFAP informées de la situation et ayant en connaissance des menaces qui pèsent sur la nature ont diligenté des rencontres successives avec le Maire de la commune et ont exigé la présence des mis en cause. Il en est de même pour le village de Ko-Dogba où des individus passent de maison en maison sous la caution des agents des eaux et forêts pour acheter des arbres à couper.

Ces démarches bien qu'ayant le caractère dénonciateur a été saluée par les différentes autorités rencontrés pour le plaidoyer.

Pour le Maire de la commune d'Ifangni. « L'initiative des CFAP est une chance pour la commune d'Ifangni que nous devons reconnaître et saluée. L'avènement des CFAP vient combler un vide qui a tant régner dans ma commune. Je rassure les membres du CFAP du soutien total de la mairie et du conseil communal. Pour le sujet à l'ordre du jour, les acteurs de cette pratique seront découragés et lâchée par la mairie s'ils ne se ressaisissent pas tôt. » Ce qu'il faut noter est que les acteurs ont reconnu publiquement à une séance avec la mairie et ont promis de ne plus recommencer. Les notables et chef traditionnels étaient associés à la rencontre. Ce coup d'essai était le coup du maitre qui réjouit tous les membres des CFAP.

Comme à Ifangni, la commune de Dangbo et de Bonou était confrontée à la même situation et a subit les mêmes démarches que le précédent. Ce qui est claire, désormais les maires des deux communes ont avoués que" **les CFAP doivent être considéré comme un partenaire et au lieu des adversaires. Les actions des CFAP est un sacrifice qui n'est pas donnée à tout le monde. C'est seul la nature qui peut les récompenser. Nous devons s'organiser pour les accompagner dans leur mission. Dès maintenant les dispositions seront prise pour que les autorités et les agents des eaux et forêts impliqués dans des pratiques de destruction de peu des forets qui reste seront dénoncés et découragé s'ils ne se ressaisissent pas**".

- La transhumance et la sécurité alimentaire

Deux plaidoyers ont été organisés par les CFAP au cours de l'année 2015 (15 janvier 2015 et le 04 novembre 2015). En réalité, les transhumances constituent un problème de toutes les saisons sèches dans les communes de la basse vallée de l'Ouémé. Malgré les luttes acharnées qui se mènent par les populations avec ces transhumants et qui se soldent parfois par des cas de décès, la situation restent préoccupantes. Les CFAP ont pu donner une nouvelle tournure aux stratégies de lutte contre ce problème. Des plaidoyers ont été faits à l'endroit des maires, des chefs de brigade de gendarmerie et les Responsable de Développement Rural (RDR). Ces rencontres de plaidoyers ont permis aux CFAP d'attirer une fois encore l'attention des autorités sur leur responsabilité sur la situation qui menace depuis des années la quiétude des populations. Aussi des engagements fermes ont été pris de par d'autres pour sensibiliser les populations sur le comportement à tenir face à la transhumance. Egalement les CB de part et d'autres ont pris des engagements fermes pour renforcer la patrouilles dans les zones critique afin d'éviter des affrontements et des pertes en vie humaine

- Santé eau hygiène et assainissement

Les CFAP, de par leur dynamique arrivent à influencer les décisions des maires et exiger le respect des lois sur la décentralisation. C'est le cas de Ouinhi autour des agents de santé qui soustrait de l'argent chez les patients pour des prestations décrétées gratuites. Il s'agit des médicaments vendus par certains agents au détriment de la réglementation en la matière et des prestations décrétés gratuites pour les enfants de 0 à 5 ans. Ce jeudi une équipe des CFAP de l'arrondissement de Ouinhi centre a organisé une marche pour dénoncer la situation au maire de Ouinhi et au médecin chef de la commune. Une initiative courageuse saluée par toute la commune et les partenaires. Le succès éclatant est que les agents concernés ont été affecté de la commune et des affiches sur les coûts des prestations ont été affichés et collé par tour dans l'ensemble des centres de santé de la commune de Ouinhi. Le maire personnellement y compris le médecin chef de la commune à remis ses numéros de téléphone pour l'appeler à tout moment en cas des situations pareils afin d'éviter des marches comme celles-ci. Il renforce en disant que les CFAP sont désormais nos partenaires sociaux à qui il faut prêter une attention particulière.

A Bonou, les CFAP n'ont pas hésité à attaquer le médecin chef au sujet de la rupture de stock des médicaments essentiels. Il s'agit d'une situation que les femmes ont vécu plus d'un mois durant. Cette situation obligeait les femmes à se déplacer dans une autre commune ou dans les dépôts pharmaceutiques avant de se procurer de ses médicaments qui entre temps se vendaient dans les centres de santé. Dépassait par les faits une forte délégation des CFAP s'est rendu au bureau de médecin chef pour comprendre. Après exposé des faits, des engagements fermes ont été prise pour corriger la situation que le médecin se disait entre temps n'est pas informer. Quelques jours après le plaidoyer le médecin à appeler au téléphone l'un des membres pour l'informer de la normalisation de la situation.

Toujours dans la même commune les femmes ont dénoncée l'absence répétée des agents de santé au poste. Cette dénonciation à fait l'objet d'un lobbying qui à faire barrée la voie menant vers la carrière de sable de Atchonsa pendant 3 jour. C'est suite au déplacement du Maire en personne qui a rassuré les CFAP de corriger la situation dans les heures qui suivent.

Les CFAP marchent sur l'assemblée nationale sous la coordination de Autre Vie pour plaider en faveur d'une loi sur les hépatites au Bénin

Les CFAP dans la cour des grands. Mise en place pour soutenir la gouvernance locale ; de par les succès éclatants des actions développées, elles ont été associées pour la marche de plaider sur l'assemblée nationale. Mobilisées pour la circonstance, les 35 CFAP ont donné de voix pour soutenir la coalition des organisations de la société civile pour la lutte contre les hépatites. Il s'agit d'une marche de plaider pour exiger une loi de lutte contre les hépatites et des mesures politiques pour la lutte contre les hépatites au Bénin. Le succès qu'a connu ce plaidoyer à l'endroit de la représentation nationale était l'œuvre des CFAP très mobilisées.



Nous, coalition des Organisation de la Société Civile Béninoise représentée par l'ONG Autre Vie, les Cellules Citoyennes de Femmes pour l'Action Publique (CFAP) l'ONG Bénin Santé, la Clinique des Archanges, la Société Béninoise d'Hépatogastroentérologie et le Point Focal Bénin de lutte contre les Hépatites voudrions tirer l'attention des autorités étatiques et particulièrement de la représentation nationale sur les enjeux de l'hépatite au Bénin et exhortons la représentation nationale à prendre pleinement sa responsabilité face au grave problème de Santé Publique que représente l'Hépatite pour que :

- 1- Le Bénin soit doté d'une loi sur les Hépatites,
- 2- qu'un programme national et un plan stratégique de lutte contre les maladies d'hépatite soient mis en place.
- 3- qu'une politique de prise en charge totale et gratuite pour tous les malades soit décrétée,
- 4- que le dépistage et le traitement de la maladie soient obligatoires et gratuits à tous les niveaux,
- 5- que la vaccination soit gratuite et obligatoire dès la naissance,
- 6- que la lutte contre les hépatites soit intégrée dans le plan triennal de développement sanitaire.

Suite aux actions de plaidoyer engagées, nous pouvons nous réjouir que la promesse porte déjà ces fruits. Le Président de l'Assemblée Nationale nous a invité à proposer un projet de loi ce qui fut fait et actuellement le document est sur la table des députés.

Les CFAP rencontrent le Ministre de la santé sous la coordination de Autre Vie pour réclamer une politique nationale de lutte contre l'hépatite au Bénin

Tout comme à l'Assemblée Nationale, les CFAP ont demandé et obtenu une séance de plaidoyer avec le cabinet du Ministre de la Santé sous la coordination de la coalition des organisations de la société civile pour la lutte contre les hépatites.

Les CFAP étaient le porte flambeau de la coalition devant le cabinet du ministre de la santé pour exiger à ce que :

- 1- Le Bénin soit doté d'une loi sur les Hépatites,
- 2- qu'un programme national et un plan stratégique de lutte contre les maladies d'hépatite soient mis en place.
- 3- qu'une politique de prise en charge totale et gratuite pour tous les malades soit décrétée,
- 4- que le dépistage et le traitement de la maladie soient obligatoires et gratuits à tous les niveaux,
- 5- que la vaccination soit gratuite et obligatoire dès la naissance,
- 6- que la lutte contre les hépatites soit intégrée dans le plan triennal de développement sanitaire.

Les résultats obtenus suite à cette séance de plaidoyer de haut niveau ont porté assez de fruit. Le premier est lié à la déclaration faite par le cabinet d'une disponibilité de ressources pour élaborer la politique nationale de lutte contre les hépatites. Le second est l'engagement pris pour établir un partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur pour la formation des médecins spécialisés.



Le suivi qui a été fait des engagements renseigne le démarrage du processus d'élaboration du plan stratégique de lutte contre les maladies des hépatites au Bénin.

L'éducation face à la veille et le contrôle citoyen

L'éducation est un moyen par lequel on prépare l'avenir et le développement d'une nation. Les CFAP ayant compris ont pris des engagements fermes suite aux renforcements de connaissance en la matière. Confrontées aux besoins de salles de classes et d'enseignants, les CFAP de Bonou qui travaillent dans les carrières de sable ont alerté leur collègue pour interpeler le Maire de la commune sur ce qui est fait des ressources collectées dans les carrières alors que leur village est sans classe ni enseignant. De source sûre, les CFAP ont appris que la commune avait prévu dans son PAI 2014 de doter l'école du village d'Atchonsa de salle de classes et d'enseignants et nous sommes en 2015. Pour manifester leur mécontentement, elles ont décidé de bloquer les voies d'accès aux carrières de sable exploitées sous l'autorité de la Mairie. Une situation qui a obligé l'autorité à venir écouter la préoccupation des manifestants et le motif du blocage des activités d'exploitation du sable fluvial. L'autorité, surpris du courage des femmes, les a apaisé avec des engagements fermes pour qu'avant la fin du premier semestre de l'année tout soit mis en place pour doter l'école d'un module de trois classes avec Magasin. Cette marche a mobilisé plus de 200 participants membres ou non des CFAP. Les résultats sont là, le module de 3 classes a été construit sous la veille et le contrôle du chantier par les CFAP.

- Droits humains et Protection

Les CFAP sont très actives dans l'ensemble des communes d'intervention et au-delà par rapport à cette thématique. Elles ont donné de la voix plus d'une fois pour dénoncer les auteurs des violences faite aux femmes, aux filles, la traite et la maltraitance des enfants. Sur cette thématique les activités des CFAP ont impacté presque les 14 communes des départements de l'Ouémé et du Plateau. **Ce tableau renseigne sur la performance enregistrée**

Type d'abus	Ifangni	Sakété	Bonou	Adjohoun	Dangbo	Aguégoués	Sèmè	P/Novo	Avrankou	Akpro-Misséréte	Pobè	Total
Violence faite aux femmes	4	3	10	11	5	10	3	9	9	8	4	76
Violence sur les enfants	9	7	9	8	12	15	6	8	6	5	3	88
Violence faite aux filles	5	4	7	8	9	21	4	10	5	9	7	89
Total général	18	14	26	27	26	46	13	27	20	22	14	253

Comme le disaient les maires d'Adjohoun et des Aguégus "si les CFAP n'existaient pas, il faut les inventer". Autre Vie se réjouit du chemin parcouru et espère renforcer les acquis avec d'autres forces en terme de partenariat stratégique.

- **Participation des CFAP aux rencontres des conseils communaux**

Plus d'une fois, les sessions du conseil communal des communes d'intervention ont connu la participation des CFAP. Leur participation est un apprentissage pour mieux comprendre le fonctionnement du conseil et les décisions prises. A chaque session les CFAP gagnent beaucoup en terme d'information pour mieux accomplir leur mission.

- **Défis à relever**

Les défis à relever tournent autour des points suivants :

- Mieux documenter les actions des CFAP
- Renforcer la visibilité des actions des CFAP
- Former les membres des CFAP
- développer un plan de renforcement des capacités des CFAP
- développer les outils très simple et adapté au niveau des CFAP;
- Renforcer la stratégie de motivation des CFAP ;
- Renforcer le suivi des activités des CFAP ;
- Développer des partenariats stratégiques avec d'autres partenaires
- Mobiliser les ressources
- Partager l'approche avec les OSC
- identifier les points focaux dans les communes d'intervention
- renforcer le coaching formatif

Conclusion

L'avènement des CFAP est une chance pour la décentralisation au Bénin, a déclaré un maire. Les quelques mois d'expériences de l'intégration de cette approche dans les programmes et projets de développement conduit par Autre Vie présentent des atouts non négligeables et participent à la veille et le contrôle citoyen pour l'action publique.

Il est nécessaire que les ressources soient mobilisées pour mieux documenter l'approche et passer à la phase de mise à échelle dans toutes les communes du Bénin.

- **Annexe**

Canevas de rapportage des CFAP

Nom & prénoms du rapporteur :

Nom de la CFAP :

Village :

Activité réalisée :

Date :

Lieu de réalisation :

Nombre de participants : Homme..... Femme.....Total.....

Nombre d'autorités présentes : Homme..... Femme.....Total.....

Résumé de l'activité

Difficultés rencontrées

Suggestions

Signature du rapporteur